



CFPPA

Airion - Beauvais

CS TMA
Niv 4



Tracteurs et Machines Agricoles

FC Formation continue de 970 heures réparties sur 8 mois

550h en centre - 420h en stage pro

CONTENU DE LA FORMATION

UC1 : Être capable de réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité

UC2 : Être capable d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité

UC3 : Être capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés

OBJECTIFS

Le conducteur d'engin d'exploitation agricole sera capable de conduire des machines agricoles. Les matériels utilisés peuvent être déclinés localement en fonction des systèmes de production dominant.

Il assurera, en morte saison ou en périodes d'intempérie, la maintenance du matériel.

Il participe à la gestion du parc de matériel de l'entreprise et de l'atelier.

LES DÉBOUCHÉS

Ouvrier qualifié spécialisé conducteur d'engins agricoles que ce soit au sein d'une exploitation agricole, dans une entreprise de travaux agricoles ou d'une CUMA. Une poursuite est envisageable en BTS dans le domaine de l'agroéquipement.

DATES DE LA FORMATION

Nous contacter novembre / juin

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Calendrier d'alternance avec périodes de stage.

PUBLIC

- **Demandeurs d'emploi**

- **Reconversion professionnelle**

- **Perfectionnement en mécanique**

- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter.

Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Participation à la réunion d'information, banc d'essai et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle

03 44 50 84 56

CFPPA de l'Oise - Site d'Airion

6 rue du Dessus de l'Etang 60600 AIRION

www.lyceeagricoledeloise.fr

PRÉREQUIS

Âge : 18 ans et +

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- de l'obtention d'un diplôme de niveau 3
- ou avoir au moins 1 an d'expérience dans le domaine agricole

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

L'ouvrier qualifié conducteur d'engins agricoles intervient pour le compte ou à la demande d'un agriculteur en pilotant des engins agricoles et/ou de chantier extrêmement spécialisés.

Son travail varie au rythme des saisons et des aléas climatiques (tempête, grêle, gel, neige, sécheresse, etc.). L'été, il/elle conduit quotidiennement en travaillant parfois de nuit. Tandis que la période hivernale est plus calme, lui permettant de s'occuper de l'entretien et de la maintenance des différents matériels (vidanges, vérification des principaux systèmes des matériels) qu'il/elle utilise mais aussi de réaliser des travaux connexes d'aménagement rural et d'entretien des espaces.

En cas de panne, il/elle répare les matériels directement sur les chantiers ou dans l'entreprise. Il/elle réalise également les opérations d'entretien de fond et de remise à niveau des engins agricoles (démontage, graissage, affûtage, remplacement des pièces usées).

Il/elle sait piloter et connaît précisément les caractéristiques techniques et mécaniques des engins suivants : tracteur, épandeurs à fumier, semoirs à céréales et monograines, chargeurs télescopiques, pulvérisateurs, matériels de récolte (moissonneuses batteuses, ensileuses, arracheuses à betteraves, arracheuses de pomme de terre).

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Son activité est essentiellement en atelier, avec parfois des interventions extérieures. Il s'agit d'un travail qui demande une bonne condition physique et une bonne capacité d'analyse.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 4

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 3 Unités Capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC.

Le CS TMA est constitué de 3 blocs de compétences.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Être capable de réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.
- Être capable d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité
- Être capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Titre professionnel (TP) Technicien de maintenance d'engins et de matériels agricoles
- BTSA GDEA -Génie Des Equipements Agricoles

ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train à proximité
Transports scolaires
Parking gratuit sur place

Restauration possible sur place

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel